



Chasse Sur Rhône, le 21/01/2026

ARRETE n° 011PM/2026

Le Maire de CHASSE-SUR-RHONE :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2211-1 et L.2212-1 et L.2212.22, concernant les pouvoirs de police du Maire ;
- Vu le Décret N° 2009-16 du 07 janvier 2009, relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;
- Vu la demande de déclaration préalable déposée e mairie par Monsieur SEMHOUN David, domicilié 36 rue du docteur roller, 69100 Villeurbanne, en vue de l'organisation d'une vente au déballage, pour le rachat de métaux précieux et tout objet or, argent et platine, à l'hôtel ibis 145 rue pasteur, 38670 CHASSE-SUR-RHONE, le lundi 09 février 2026 de 09h00 à 19h00

Considérant que, d'un point de vue d'ordre public, rien ne s'oppose à la présente demande.

ARRETE

Article 1er : Monsieur SEMHOUN David est autorisé à organiser une vente au déballage pour le rachat de métaux précieux et tout objet or, argent et platine, à l'hôtel ibis 145 rue pasteur, 38670 CHASSE-SUR-RHONE **le lundi 09 février 2026 de 09h00 à 19h00.**

Article 2: Aucun affichage sauvage ni de panneaux publicitaires non conformes aux textes ne seront autorisés sur la voie publique

Article 3 : L'organisateur et les participants devront respecter les dispositions de la loi N° 96-603 du 5 juillet 1996.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de Vienne, aux fins de dépôts
- M. le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CHASSE/RHONE
- M. SEMHOUN David

Fait à Chasse sur Rhône, le 21/01/2026

Le Maire,
Christophe Bouvier

